

## Je consulte les conditions d'accès à la formation

### Zoom sur les modalités d'accès aux formations



#### Pour les parcours individuels :

L'inscription à nos formations peut être conditionnée à certains pré-requis. L'entrée en formation peut se faire jusqu'à une semaine avant le démarrage des cours.

#### À noter :

##### **Les modalités d'examen**

Pour les formations proposées à distance, les examens se déroulent en présentiel dans le centre Cnam auquel vous êtes rattaché.e.s.

#### Pour les parcours en alternance :

L'inscription est soumise à certains pré-requis selon les dispositifs.

La sélection s'effectue sur dossier (tests et/ou épreuves orales d'admission).

Votre candidature doit être déposée 15 jours avant le début de la formation.

L'admission définitive est conditionnée par la conclusion d'un contrat d'alternance d'une durée de 12 mois minimum (peut varier selon le dispositif intégré).

VAE, VAPP, VES possibles.

Possibilité d'intégrer la formation dans le cadre du plan de développement des compétences pour les salariés déjà en poste.

Possibilité de mobiliser son CPF.

#### À noter :

##### **Les modalités d'examen**

Pour les formations proposées à distance, les examens se déroulent selon un planning établi, spécifique à chaque dispositif.

Je consulte  
la rubrique dédiée

## Les périodes de rentrée du Cnam

### Pour les formations en parcours individuel :

Les formations du Cnam sont organisées à partir d'un calendrier universitaire.  
Deux périodes de rentrée sont possibles

semestre 1 : septembre/octobre

semestre 2 : février/mars

### Pour les formations en alternance :

Les rentrées s'effectuent selon un planning défini communiqué par nos équipes;



[Guide auditeur du Cnam Occitanie](#)